

LA PENSION DE FAMILLE – Le TAMARIS

| | |
|---|---|
| <p>Porteur de l'action SOLIHA Alpes du sud</p> <p>22, Avenue Émile Didier 05000 GAP</p> | <p>Intervenants</p> <p>NOM : Élodie Auberger - Nadia CHERIFI – Justine SAGNARD</p> <p>☎ : 0492510979</p> <p>✉ : e.auberger@solihha.fr n.cherifi@solihha.fr j.sagnard@solihha.fr</p> |
|---|---|

PUBLIC CONCERNE

Personnes seules isolées, hommes et femmes sans limitations d'âge, à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible leur accès au logement autonome. Les personnes logées doivent être en capacité d'habiter un logement avec une relative autonomie (GIR 5 et 6 admis), d'accepter la veille exercée par l'équipe, et de participer aux animations collectives proposées.

MISSION

Offrir une alternative de logement et d'accompagnement pour des personnes en situation de grande exclusion, sans limitation de durée de séjour.

OBJECTIFS

Insérer par le logement, un public fragile, qui ne peut se maintenir de façon autonome dans un logement sans accompagnement.
Encourager et soutenir, autant que possible, les projets logements des résidents qui font l'objet d'un suivi dynamique d'accès à un logement autonome.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Location d'un logement de type 1 meublé dans une pension de famille qui inclut des espaces collectifs de convivialité, certains services (buanderie, blanchiment des draps...) et une présence rassurante d'une équipe de proximité aux heures et jours de bureau.

La personne paye une redevance tout compris (loyer et charges de chauffage, d'électricité, et d'eau), déduction faite des allocations logements, reste à sa charge l'assurance responsabilité civile. La pension de famille se veut être un lieu de ressource et de vie à la fois sécurisant et ouvert sur la ville en conjuguant des logements accompagnés, des espaces collectifs de convivialité, des services, un vaste parc arboré, un jardin pédagogique partagé.

La diversité des temps collectif (conseil de maison, accueil café du matin, atelier créatif, sortie culturelle, repas partagé...) permet à chacun de s'inscrire à son rythme au sein de ce lieu de vie semi-collectif.

Durant le temps de séjour, un contrat d'accompagnement personnalisé est formalisé. Il aide à définir les principaux besoins en matière d'accès aux droits, au soin, à la culture, à l'emploi ou à la formation.

La participation des résidents est recherchée et est vecteur d'insertion et de remobilisation sur un projet de vie.

PROFESSIONNELS IMPLIQUES

- Direction pour le management global du projet,
- Coordinateur social,
- Agent social de gestion locative,
- Agent social chargée du suivi individuel et d'animation,
- Agent d'entretien.

DUREE DE L'ACTION

Pas de notion de durée.

PROCEDURE D'ORIENTATION

-Procédure SIAO.

-Dépôt d'un dossier de demande de logement au sein de la pension de famille en lien avec le référent social de la personne.

-Entretien entre la personne et l'équipe, si possible avec le travailleur social référent dès la complétude du dossier.

-Acceptation définitive après le passage en commission d'admission d'attribution et de suivi des logements du Soliha Alpes du Sud

CAPACITE ET LIEU DE REALISATION

24 logements situés dans la résidence le TAMARIS, du T1 au T1 bis.

ASPECT FINANCIER

La participation financière du bénéficiaire :

est sollicitée

est obligatoire

Participation fixe

en fonction des ressources (472, 40 € à 73,57 €)

ne conditionne pas l'entrée

Ouverture des droits de l'APL :

OUI (le SOLIHA Alpes du Sud étant un organisme agréé) NON

Accessibilité Personnes à Mobilité Réduite : OUI NON